
AIDE AU DEVELOPPEMENT ET INEGALITES

Tirer les leçons de la crise du Coronavirus dans
la politique de développement française

Résumé

Des millions de vies sont menacées par la pandémie du coronavirus. Un demi-milliard de personnes risquent de basculer dans la pauvreté, aggravant la crise des inégalités. L'aide au développement est vitale à la fois pour éviter une catastrophe humanitaire, sociale et économique majeure, mais également pour construire des sociétés plus égalitaires et plus résilientes, mieux préparées aux futures crises. La future LOPDSIM est une opportunité pour la France de concrétiser son ambition politique et prendre des engagements forts en matière de solidarité internationale dans ce contexte si particulier : l'exacerbation des inégalités mondiales par la crise du coronavirus.

Introduction

Des millions de vies sont menacées par la pandémie du coronavirus. Un demi-milliard de personnes risquent de basculer dans la pauvreté¹, fragilisant les progrès réalisés ces dernières décennies². Le Fonds mondial a d'ores et déjà alerté que, sans actions urgentes, le nombre de décès liés au sida, à la tuberculose et au paludisme, doublerait dans les douze prochains mois³. La faim s'aggrave dans le monde, près de 12 000 personnes par jour pourraient en mourir chaque jour d'ici 2020⁴. La pandémie du coronavirus aura indéniablement un impact économique et social catastrophique à travers le monde. Moins protégées, les populations les plus pauvres seront les plus impactées, aggravant des niveaux déjà élevés d'inégalités à l'échelle mondiale.

Car le coronavirus s'est propagé dans un monde fortement inégalitaire où les 2 153 milliardaires possèdent plus de richesses que 4,6 milliards de personnes, soit 60 % de la population mondiale. Au Ghana, deuxième économie d'Afrique de l'Ouest, l'un des hommes les plus riches du pays gagne plus en un mois qu'une des femmes les plus pauvres du pays ne pourrait gagner en 1 000 ans⁵. La crise du coronavirus a mis en lumière la vulnérabilité d'un monde fortement inégalitaire où plus de la moitié de la population mondiale n'a accès ni aux services de santé les plus essentiels⁶, ni à des sources sûres en eau potable⁷.

Le virus risque donc d'aggraver cette réalité. Ainsi, face à l'arrêt brutal de l'activité économique, les travailleur-euse-s du secteur informel, en majorité des femmes, sont généralement les premier-e-s à perdre leur emploi. Ces personnes bénéficient dans une moindre mesure des systèmes de protection sociale comme les assurances-chômagés ou les transferts de liquidités qui se sont révélés cruciaux ces derniers mois. Si elles ou l'un de leurs proches tombent malades du COVID-19, elles courent le risque de devoir assumer des frais médicaux importants. Enfin, face à la fermeture massive des écoles les enfants des familles les plus pauvres paient une double peine face à des classes qui passent en ligne : seuls 10,7 % des foyers africains avaient accès à un ordinateur en 2019 et uniquement 17,8 %⁸ ont Internet depuis chez eux. **Nous risquons d'hériter d'un monde encore plus inégalitaire.**

Avant même l'apparition de ce virus, les pays les plus pauvres, notamment sur le continent africain, faisaient face à des défis immenses en termes de lutte contre la pauvreté, les inégalités – notamment entre les femmes et les hommes- et face au changement climatique. De nombreuses agences internationales alertaient sur le retard pris dans l'atteinte de l'agenda 2030, alors qu'en septembre nous fêtons le 5^{ème} anniversaire de l'adoption des Objectifs de Développement Durable (ODD). Face à cette crise sans précédent, et aux risques majeurs d'aggravation de la situation mondiale, la solidarité internationale est plus que jamais vitale. **Vitale à la fois pour éviter une catastrophe humanitaire sociale et économique majeure, mais également pour construire des sociétés plus égalitaires et plus résilientes, mieux préparées aux futures crises.**

La France est l'un des principaux pays contributeurs de l'aide internationale du comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Depuis son élection, Emmanuel Macron a rappelé à de nombreuses reprises son engagement en faveur de la solidarité internationale, inscrivant la France dans une trajectoire ascendante en termes de financement de l'aide publique au développement. De plus, depuis sa présidence du G7 en 2019, la France souhaite faire de la lutte contre les inégalités un axe majeur de sa politique de coopération internationale. La future loi d'orientation et de programmation (LOP) sur le développement, annonce de campagne du président de la République mais repoussée depuis le début du quinquennat, doit s'intituler « projet de loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales ».

Néanmoins, malgré un volontarisme politique affiché, un décalage persiste entre la réalité de l'aide française et la nécessaire réduction des inégalités. La France n'atteint toujours pas ses engagements financiers, l'aide française ne cible suffisamment ni les secteurs ayant un fort impact en termes de réduction des inégalités ni les régions les plus touchées par l'extrême pauvreté et les inégalités. Pire encore, une partie de l'aide française alimente des tendances incompatibles avec la réduction des inégalités dans les pays en développement.

La future LOP est donc une opportunité pour la France de concrétiser son ambition politique et prendre des engagements forts en matière de solidarité internationale dans ce contexte si particulier : l'exacerbation des inégalités mondiales par la crise du coronavirus.

Dans ce document d'analyse et de recommandations, Oxfam propose de décrypter l'aide française à la lumière de 10 règles d'or pour une politique de développement qui réduit les inégalités.



La future LOP sur les inégalités mondiales peut contribuer à répondre à la crise actuelle et aux défis des inégalités si :

1. La France adopte une trajectoire financière lui permettant de rejoindre pour la première fois de son histoire le « club des 0,7 » dès 2022.
2. Elle inscrit des objectifs précis sur les secteurs à fort impact sur la réduction des inégalités – notamment le renforcement des services publics tels que la santé,

l'éducation, la protection sociale, l'adaptation au changement climatique et l'agriculture, en privilégiant la réduction des inégalités historiques entre les femmes et les hommes, à travers une plus grande redistribution des richesses et des Etats renforcés, redevables et démocratiques dans les pays les plus pauvres.

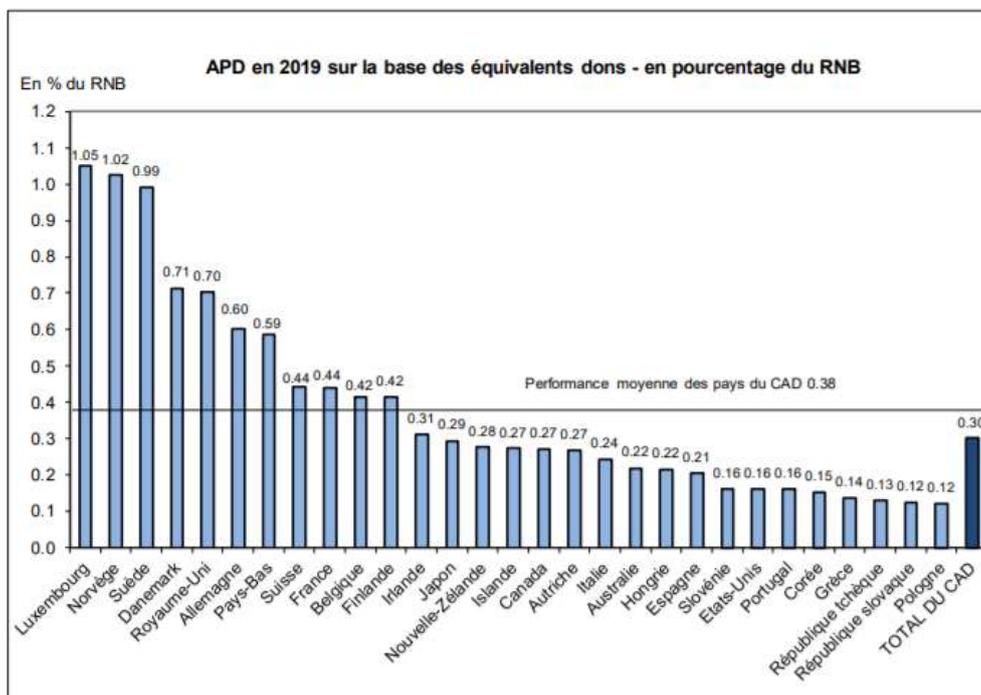
3. La France s'engage à mettre fin aux formes d'aide au développement qui exacerbent les inégalités, telles que la privatisation des services essentiels et le surendettement, ou ne répondent pas aux finalités du développement tels que la défense des intérêts économiques des bailleurs et la gestion des flux migratoires.

I. LA FRANCE DOIT REJOINDRE LE « CLUB DES 0,7% »

Le retard de la France sur ses engagements financiers en matière d'aide au développement

Malgré un engagement historique en faveur de la solidarité internationale, la France n'a toujours pas atteint l'engagement datant de 50 ans d'allouer au moins 0,7% de sa richesse nationale à l'aide publique au développement, stagnant autour de 0,4% de RNB depuis 2011, atteignant son niveau le plus bas en 2014 et 2015 avec seulement 0,37% du RNB alloué à la solidarité internationale. En termes de volume d'aide, elle se classe en cinquième position du CAD de l'OCDE – avec une aide de 10,9 milliards d'euros en 2019, loin derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne et les Etats-Unis⁹.

Le classement de la France chute lorsqu'on se penche sur le niveau d'aide en fonction de la richesse nationale – le fameux engagement des 0,7% de RNB- la France est au neuvième rang du CAD avec seulement 0,44% de son RNB alloué à la solidarité en 2019. Pourtant, d'autres pays du CAD ont rejoint ce « club des 0,7 » : le Royaume-Uni, le Danemark, la Suède, la Norvège et le Luxembourg. L'exemple du Royaume-Uni étant intéressant pour la France car c'est à travers une loi adoptée en 2015¹⁰ suite aux mobilisations de la société civile que le pays s'est engagé légalement à dédier au moins 0,7% de sa richesse à la solidarité internationale.



La crise du coronavirus et l'urgence de financement de la solidarité internationale

Au niveau mondial, les niveaux d'aide actuels, d'un total de 153 milliards de dollars en 2019, se trouvent bien en deçà des besoins pour répondre aux défis humanitaires et à la crise économique et sociale annoncée liée au coronavirus. Face à la pandémie, les Nations Unies avaient appelé dès avril 2020 à la constitution d'un fonds d'aide d'urgence de 500 milliards de dollars en faveur de services de santé et de programmes d'aides sociales¹¹.

Selon les calculs d'Oxfam, la juste part des pays donateurs du CAD pour cette réponse avoisine les 300 milliards de dollars¹². Montant raisonnable au regard des sommes annoncées par les pays riches pour leur propre plan de relance. Cette part de 300 milliards en faveur de la solidarité pour les pays en développement impactés par le coronavirus représente seulement 6 % de ce que le G20, regroupant les vingt premières économies, se sont engagés à verser pour stimuler leurs propres économies¹³. Elle est par ailleurs inférieure à la richesse combinée des trois hommes les plus riches du monde¹⁴.

Pour répondre à l'appel des Nations Unies et contribuer à hauteur de son rang au sein de l'économie mondiale, la France doit abonder ce fonds de près de 15 milliards d'euros¹⁵.

Adopter une trajectoire vers les 0,7% dans la loi d'orientation et de programmation du développement.

Pendant sa campagne présidentielle, Emmanuel Macron s'était engagé à renouer avec une trajectoire ascendante de l'APD française, avec l'engagement intermédiaire de 0,55% dès 2022. Avant la crise sanitaire, il avait confirmé à plus de 24 reprises cet engagement, la dernière fois lors de la conférence des ambassadeurs et des ambassadrices d'août 2019, où le Président de la République déclarait « *nous nous donnons les moyens de l'action* »¹⁶. Trajectoire précisée dès le premier comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) en février 2018¹⁷. Cette dernière devait être entérinée dans la loi d'orientation et de programmation du développement prévue en début de quinquennat.

Cependant la crise économique découlant de la crise sanitaire provoque une chute drastique du produit intérieur brut qui va logiquement impacter aussi fortement le RNB. Par conséquent la France risque d'atteindre les 0,55% dès cette année sans un effort budgétaire supplémentaire voire en diminuant les sommes consacrées à l'APD alors que ce sont bien des fonds additionnels importants qu'il faut mobiliser pour soutenir les pays en développement dans cette crise. **La France doit donc être plus ambitieuse dès maintenant. C'est-à-dire s'assurer que les 0,7 seront bien atteints ou dépassés en 2022**, en veillant au minimum à respecter des cibles cohérentes en volume; Jean-Yves le Drian a ainsi déclaré plusieurs fois avant la crise que l'aide française atteindrait au moins 15 milliards d'euros en 2022¹⁸.

Avec les différents reports de l'examen du texte, la programmation budgétaire ne serait que d'un an jusqu'en 2022 car elle ne pourra être adoptée avant l'année 2021. Une telle programmation perdrait tout son sens car moins ambitieuse qu'une loi de programmation budgétaire habituelle. Par exemple, la loi de programmation militaire fixe les moyens pour une période de 6 années, la dernière entre 2019-2025.

Recommandations

Dans un contexte de crise de coronavirus, la France doit se saisir de l'opportunité du retard de la LOP pour définir une trajectoire de l'aide permettant d'atteindre les 0,7% dès 2022, tout en pérennisant et détaillant cette cible jusqu'en 2025. Il faudra aussi préciser les moyens budgétaires et extrabudgétaires en volume dans cette trajectoire.

II. L'AIDE A FORT IMPACT SUR LA REDUCTION DES INEGALITES

Plus d'aide est nécessaire, mais également une aide de meilleure qualité, qui cible les secteurs ayant un fort impact dans la réduction des inégalités. Oxfam appelle la France à inscrire dans sa politique de développement les priorités suivantes :

#1 : Inscrire la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le changement climatique comme les objectifs contraignants de la politique de développement de la France.

La crise du coronavirus a confirmé l'urgence de faire de la lutte contre la pauvreté et les inégalités les deux objectifs contraignants de la politique française de développement. Le changement climatique constitue également une menace pour la planète et risque d'aggraver les inégalités mondiales. Alors qu'environ 50% des émissions de gaz à effet de serre sont produites par les 10% des habitants les plus riches de la planète, les populations les plus pauvres, les moins responsables du changement climatique, n'ont pas les ressources pour y faire face¹⁹.

Dans la version initiale de la future LOP sur les inégalités mondiales, avant son examen au Parlement, les objectifs de la politique de développement étaient précisés dans le « cadre de partenariat global », à savoir « la protection des biens publics mondiaux » (l'éradication de la pauvreté, la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, la protection de la planète, la promotion des droits humains, le renforcement de l'Etat de droit et de la démocratie, et l'égalité entre les femmes et les hommes).

A l'image de l'Agence française de développement (AFD) ayant adopté les deux engagements « 100% lien social » et « 100% Accord de Paris », la France doit compléter ces orientations, en inscrivant le triptyque lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique comme finalités principales de sa politique de développement. Ceci permettra d'évaluer l'efficacité et l'impact de son aide au regard de ces trois objectifs.

Recommandations

- **Inscrire à l'article 1er du Titre Ier « Dispositions relatives aux objectifs de la politiques de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales et la programmation financière » que la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique sont les objectifs contraignants de la politique française de développement.**

#2 : Adopter une approche féministe de l'aide française.

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont les plus anciennes et les plus structurantes de nos sociétés. Aujourd'hui, le genre demeure le déterminant de la pauvreté et de l'absence de pouvoir le plus persistant. La crise du coronavirus risque d'aggraver fortement ces inégalités préexistantes, en accentuant le poids du travail du soin et du travail domestique pesant inégalement sur les femmes, mais également car celles-ci sont toujours les premières victimes des crises économiques et sociales. **Or, il ne peut y avoir de justice sociale sans égalité entre les femmes et les hommes.** Les prochains mois ne devront donc pas reléguer au second plan cette priorité affichée du quinquennat mais au contraire être l'occasion d'une remobilisation forte pour l'égalité femmes-hommes comme réponse à la crise du coronavirus, notamment en amont du Forum génération égalité accueilli par la France en 2021.

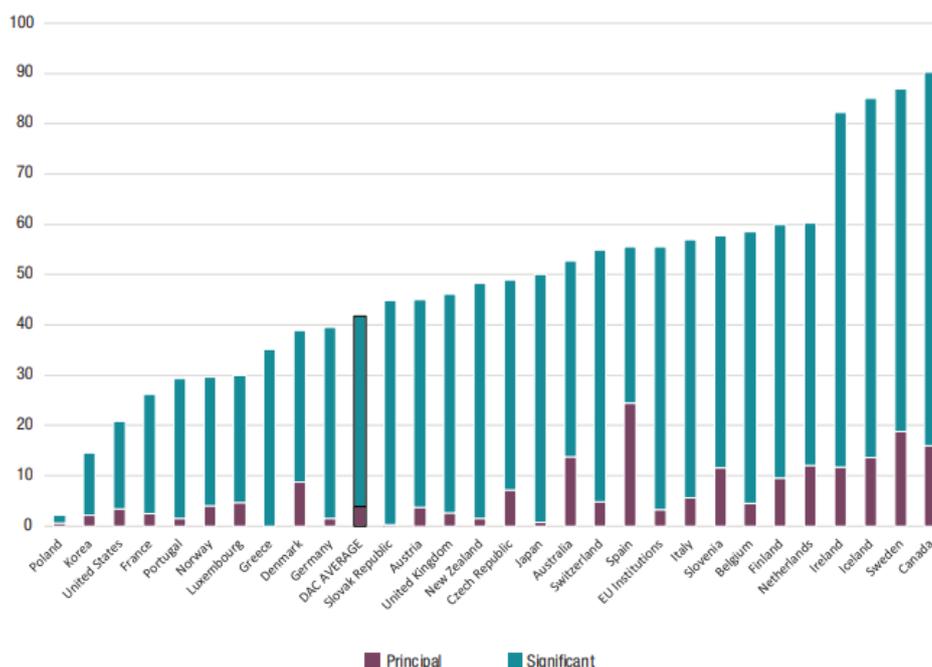
En matière d'aide internationale, l'OCDE suit l'intégration du genre aux politiques de développement des bailleurs du CAD à travers des marqueurs dits « marqueurs genre ». Le marqueur 1 (CAD 1) indique si l'égalité entre les femmes et les hommes est un objectif significatif du projet ; sans être sa raison principale il montre si le projet « transversalise » l'égalité femmes-hommes. Le marqueur 2 (CAD 2) signifie que l'égalité est l'objectif principal du projet. Le marqueur 0 correspond aux programmes dits « aveugle au genre ».

Dans la période 2017-2018, **seulement 42% de l'aide bilatérale des bailleurs du CAD intégrait l'égalité entre les femmes et les hommes avec seulement 4% dédié spécifiquement aux droits des femmes et à l'égalité (CAD 2). Ceci signifiant que près de 60% de l'aide internationale était aveugle au genre²⁰.**

La France a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la « cause nationale du quinquennat ». En matière de politique internationale, elle a affirmé, à travers les voix de Jean-Yves Le Drian et Marlène Schiappa, avoir une « diplomatie féministe ». Néanmoins, cette ambition politique peine à se traduire dans sa politique de développement. Depuis 2013, elle a adopté un engagement d'intégrer le genre dans 50% de son aide (marqueurs 1 et 2 confondus)²¹, initialement prévu pour 2017 cet engagement a été repoussé à 2022. Cet objectif, pourtant éloigné de l'ambition d'une diplomatie féministe car signifiant que la moitié de l'aide française serait aveugle au genre, ne semble pas être en voie d'être atteint. **En 2018, seuls 20% de l'APD bilatérale française intégrait le genre, dont 4% dédiés spécifiquement aux droits des femmes et à l'égalité (CAD2), plaçant la France parmi les cinq derniers des pays du CAD.** Les autres pays ayant adopté une diplomatie féministe, tels que la Suède et le Canada avoisinent les 85% de l'aide intégrant le genre.

Des progrès sont à noter sur l'intégration du genre dans l'élaboration des projets de développement français, notamment au sein de l'AFD, qui a développé le dispositif « analyse et avis développement durable »²². Ce dispositif, outil servant lors de l'élaboration des projets de l'AFD, se compose de 6 dimensions, dont une spécifique dédiée à l'égalité entre les femmes et les hommes, montrant la volonté de l'AFD de transversaliser le genre dans son action. L'AFD se prévalait d'ailleurs que 50% de ses projets étaient en faveur de l'égalité femmes-hommes²³ (en décalage notable avec l'aide comptabilisée genre au sens de l'OCDE). Néanmoins, une étude récente d'Oxfam sur la qualité de la prise en compte de l'égalité femmes-hommes²⁴ dans les projets de plusieurs agences de développement démontrait, à partir des données publiques disponibles, les limites de cette intégration. Cette étude appelait les bailleurs à une plus grande intégration du genre et du suivi de l'impact sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes à tous les stades du projet (analyse de contexte, définition des objectifs et des indicateurs, suivi-évaluation).

Part de l'aide intégrant le genre parmi les pays du CAD - 2017-2018



Recommandations

Pour être crédible sur la scène internationale, s'aligner sur ses partenaires progressistes et respecter son engagement en faveur d'une diplomatie féministe la France doit rectifier le tir et augmenter significativement l'intégration du genre dans sa politique de développement.

Oxfam, aux côtés de Coordination SUD et du Conseil économique, social et environnemental (CESE) demande qu'à l'occasion de la future LOP sur les inégalités mondiales la France adopte une APD féministe et fixe une cible d'au moins 85% de l'aide intégrant le genre (marqueur 1 et 2).

#3 : Prioriser politiquement et financièrement l'aide vers les secteurs à fort impact sur la réduction des inégalités.

Le développement de services publics tels que la santé, l'éducation et la protection sociale est un levier puissant de réduction des inégalités, notamment entre les femmes et les hommes, ainsi que de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

La pandémie du coronavirus a démontré la fragilité d'un monde où plus de la moitié de la population mondiale n'a ni accès aux services de santé les plus essentiels²⁵, ni à des sources d'eau potable sûres²⁶. Quatre milliards de personnes ne bénéficient d'aucune protection sociale formelle et seront les plus durement affectées par la crise économique qui se profile²⁷. En juin dernier, 50 millions d'enfants étaient impactés par la fermeture des écoles primaires en Afrique de l'ouest et centrale²⁸. L'insécurité alimentaire constitue également l'une des manifestations les plus frappantes des inégalités. D'après les dernières estimations des Nations unies, la faim touchait l'an dernier environ 690 millions de personnes, soit 8,9% de la population mondiale, situation risquant de s'aggraver fortement du fait du Covid-19²⁹.

Face à cette aggravation de la situation mondiale, l'aide au développement doit, plus que jamais, prioriser les secteurs ayant un plus fort impact sur la réduction des inégalités et la lutte contre la pauvreté, à travers des engagements politiques et financiers ambitieux des bailleurs, à la fois dans les réponses d'urgence à la crise actuelle du covid19 mais également en augmentant durablement l'aide allouée aux secteurs sociaux.

D'une part, les bailleurs doivent être au rendez-vous de la réponse d'urgence à la crise entraînée par le covid19. Du fait de la crise, des millions de personnes vont se retrouver sans ressource, avec un risque de basculer dans l'extrême pauvreté. Là où il n'existe pas de plan de protection sociale et de filet de sécurité, les pays donateurs doivent financer des mécanismes d'urgence tels que le transfert monétaire. La crise a également fortement aggravé la situation de la faim dans le monde. Dans son rapport « Le virus de la faim », Oxfam alertait sur les 12 000 personnes qui pourraient mourir de faim chaque jour en raison des impacts économiques et sociaux de la pandémie avant la fin 2020³⁰. Certains pays subissant de plein fouet la pandémie mondiale sont fortement à risque de famine, à la fois des foyers liés aux conflits tels que le Yémen et la région du Sahel, mais également des foyers émergents tels que le Brésil, l'Inde et l'Afrique du Sud. Les pays donateurs tels que la France doivent de façon urgente financer le fonds humanitaire d'urgence lancée par les Nations unies.

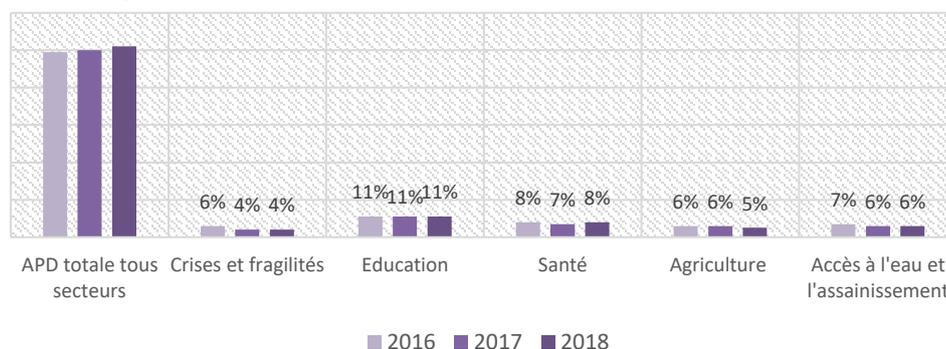
D'autre part, les bailleurs doivent renverser la tendance actuelle et durablement re-prioriser les secteurs à fort impact sur la réduction des inégalités. Entre 2010 et 2018, la part de l'aide allouée aux secteurs de la santé, mais surtout de l'éducation et de la protection social a baissé, au même moment ou la part de l'aide allouée aux infrastructures et aux secteurs bancaires et financiers progressait fortement³¹.

En France, malgré les discours politiques, les stratégies sectorielles adoptées et le leadership international affiché, **un décalage important subsiste entre engagements politiques et réalités des financements français de l'aide**. La France fait partie de pays leaders sur la scène internationale dans certains domaines comme la santé et l'éducation, du fait de contributions importantes et du leadership renouvelé dans des grands fonds multilatéraux, tels que le Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, UNITAID et le Partenariat mondial pour l'éducation (PME). Néanmoins, ces contributions multilatérales importantes cachent une faiblesse de ces secteurs dans l'aide française globale.

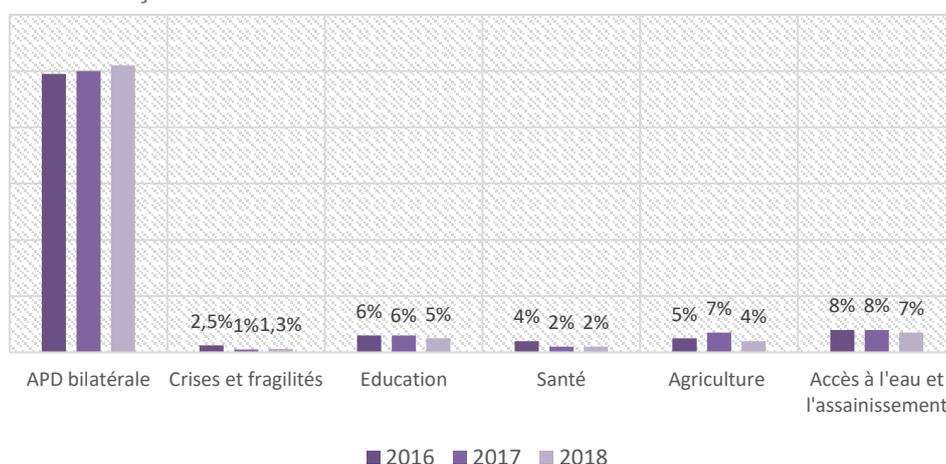
Lors du CICD de février 2018, la France avait rappelé plusieurs priorités sectorielles de la France – les secteurs dits CICID dans les documents budgétaires de la France, notamment crises et fragilités, éducation, santé mondiale, agriculture et sécurité alimentaire, accès à l'eau et à l'assainissement. Ces secteurs non seulement recouvrent une partie substantielle des secteurs ayant un fort impact sur la réduction des inégalités mais, de plus, la crise du coronavirus a rappelé l'importance d'y investir suffisamment pour limiter les chocs et protéger les populations. **Toutefois, bien que prioritaires dans les textes, ils représentent une part insuffisante de l'aide française**. En 2018, l'ensemble des secteurs dits CICID représentaient seulement 40% de l'aide totale de la France.

Les "secteurs prioritaires" au sein de l'aide française

Aide française totale (bilatérale et multilatérale)



Aide française bilatérale



Sources: DPT 2020

Concernant les chiffres de l'éducation, la moitié de ces financements correspondent aux frais d'écologie. Spécificité de la France qui gonfle son APD vers l'éducation en comptabilisant les frais liés aux bourses des étudiants étrangers en France. **En réalité l'aide à l'éducation à destination des pays en développement représentait 5% de l'aide totale de la France** sur cette même période.

Enfin, les pays bailleurs de l'aide consacrent une bien maigre part de leur aide à la protection sociale, seulement 0,7 % de l'aide internationale en 2018³², à peine plus d'un milliard de dollars. La France ne fait pas exception. Malgré son rôle majeur dans la correction des inégalités et la protection des personnes les plus vulnérables – comme l'a démontré la crise du coronavirus ces derniers mois -, la protection sociale ne figure même pas dans les priorités dites CICID. En 2018, elle n'allouait que 0,1% de son aide bilatérale au renforcement de la protection sociale dans les pays en développement³³.

En juillet 2020, en réponse à une question écrite parlementaire, le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, déclarait que « *l'ensemble des secteurs prioritaires feront l'objet d'objectifs dotés d'indicateurs et de cibles quantitatives ambitieuses ; des objectifs spécifiques relatifs à l'activité en subvention seront intégrés pour les secteurs les plus critiques, notamment la santé* »³⁴. Cet engagement est un signal positif qui devra être retranscrit dans le cadre de partenariat de la future LOP sur les inégalités mondiales.

Recommandations

- **La France doit aligner ses priorités politiques avec ses engagements financiers pour que son APD priorise les secteurs à fort impact sur la réduction des inégalités (santé, éducation, protection sociale, soutien à l'agriculture paysanne, accès à l'eau et l'assainissement, adaptation au changement climatique notamment).**
- **Pour ce faire elle doit adopter dans la LOP sur les inégalités mondiales une programmation budgétaire pluriannuelle pour les secteurs prioritaires issus du CICID, notamment en établissant une cible quantitative d'au moins 50% de l'APD totale orientée vers les secteurs sociaux (santé, éducation et protection sociale)**
- **S'assurer que 50% de l'APD totale (aujourd'hui environ 25%) transite via la mission Aide publique au développement, qui constitue le cœur de la politique de solidarité internationale, pour financer ces priorités.**
- **Contribuer aux fonds humanitaire d'urgence lancée par les Nations unies, et augmenter l'aide directe par transfert monétaire vers les populations les plus impactées par le covid19.**

#4 : Augmenter l'aide vers le renforcement de systèmes fiscaux justes dans les pays en développement pour un financement durable des services publics.

Selon les études du FMI, le renforcement d'une fiscalité qui redistribue les richesses et encourage le financement des services publics constituent l'un des outils les plus efficace à disposition des Etats pour réduire durablement les inégalités et la pauvreté tout en soutenant la croissance³⁵. Christine Lagarde, ancienne directrice du FMI avait posé la mobilisation des ressources intérieures (MRI) comme un impératif pour l'atteinte des objectifs de développement durable dans les pays en développement. Une étude d'USAID, l'agence de développement américaine, avait révélé qu'une augmentation de 10% de la MRI engendrait une hausse de 17% des dépenses en santé publique dans les pays à faible revenu³⁶.

Pour contribuer à la réduction des inégalités, l'aide au développement doit soutenir le renforcement de systèmes fiscaux justes et progressifs. Le soutien des bailleurs doit contribuer à garantir que la pression immédiate pour accroître les recettes nationales n'engendre pas des solutions de facilités exacerbant les inégalités. Notamment en privilégiant des taxes régressives impactant plus fortement les plus pauvres telle que les taxes à la consommation face à des réformes en profondeur basées sur la fiscalité progressive directe et la fiscalité sur la fortune et les actifs. Les pays en développement perdent chaque année près de 100 milliards de dollars à cause de l'évasion fiscale. **Le continent africain seul perdrait entre 50 et 75 milliards de dollars par an du fait des pratiques d'optimisation fiscale agressive des entreprises transnationales et de la corruption³⁷.**

A cet égard, la crise du coronavirus souligne la nécessité de politiques fiscales plus justes et progressives. Faisant face à une restriction abrupte de revenus, l'annulation des paiements de dettes pour les pays les plus pauvres s'est rapidement imposée comme une urgence de la communauté internationale. Or, cet effort doit s'accompagner d'un effort similaire en termes de mobilisation des ressources domestiques. A titre d'exemple, le Sénégal bénéficierait d'un allègement de 352 millions de dollars si ses paiements de dettes pour l'année 2020 étaient annulés³⁸. Un chiffre à comparer avec les

400 à 500 millions de dollars de manque à gagner perdus par le pays chaque année dû aux exonérations fiscales accordées au secteur extractif³⁹. L'effort de solidarité internationale n'a de sens que s'il est complété par un effort de solidarité au niveau national également, et la MRI est un outil pour ce faire.

Malgré son potentiel pouvoir transformateur de l'aide, **ce secteur recevait très peu d'aide de la part des bailleurs du CAD de l'OCDE, en 2018 seulement 0,22% de l'aide internationale**⁴⁰. Ici encore, la France ne fait pas figure d'exception. **Elle ne déclarait que 120 000 euros en 2018 en faveur de la MRI sur la base de données de l'OCDE, soit 0,002% de son aide bilatérale**⁴¹. Un montant quasi nul, sûrement sous-évalué mais démontrant le faible investissement de la France en la matière. Seul un « pic » à plus de 150 millions d'euros en 2016 dans le cadre d'un projet de soutien à l'Indonésie est à relever.

En juin 2020, la France s'est dotée d'une nouvelle stratégie « *Appui à une meilleure mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement* »⁴² qui devrait lancer une nouvelle dynamique en faveur de l'aide vers la MRI en France. Après plusieurs années de désinvestissement, elle acte une enveloppe de 60 millions d'euros sur 2 ans en réaffirmant l'importance à la fois des principes du programme d'action Addis-Abeba⁴³ mais aussi du soutien à la société civile et présente un ciblage géographique pertinent car tourné vers les pays prioritaires de son aide. **Cependant en plus d'un manque d'ambition financière, cette stratégie occulte la dimension de la redistribution des richesses absente des « 10 principes pour promouvoir de meilleures pratiques »**. Pour réellement contribuer à la réduction des inégalités la France doit corriger le tir et placer la redistribution des richesses et la mise en place de systèmes fiscaux justes et progressifs au cœur de son action en matière de MRI.

Enfin, l'augmentation de l'aide à la MRI n'a de sens que si d'autres politiques des bailleurs ne viennent pas contrecarrer les efforts de collecte d'impôts dans les pays en développement. Il serait en effet irresponsable de la part des bailleurs de proposer une aide et un soutien technique à la MRI sans prendre des mesures pour limiter les sorties de capitaux des pays en développement du fait des règles fiscales internationales viciées et des pratiques fiscales dommageables. Par exemple, en 2015, la branche nigérienne d'Orano, anciennement Areva, entreprise publique française, revendait de l'uranium à sa maison mère à un prix largement sous-évalué par rapport aux prix pratiqués (11 500€ plus chère la tonne que ce que pratiquait Areva). Le prix de l'uranium exporté par le groupe français parvenait à peine à couvrir son coût d'acquisition, ce qui permettait à Areva de ne pas payer d'impôts sur ses bénéfices au Niger. Or, **valorisées aux prix pratiqués par les autres acteurs, les exportations d'uranium de l'entreprise auraient pu rapporter entre 10 et 30 millions d'euros supplémentaires d'impôts sur les bénéfices en 2015**, soit entre 8 et 18% du budget de la santé au Niger la même année.

Recommandations

- **Inscrire la mobilisation des recettes intérieures, via des politiques fiscales progressives et redistributives ainsi que la cohérence des politiques en matières fiscales, comme objectifs de la future LOP sur les inégalités mondiales.**
- **Augmenter substantiellement les financements de l'aide dédiée à la MRI afin de mettre en œuvre la stratégie interministérielle « Appui à une meilleure mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement ».**
- **Introduire dans la stratégie française et le plan d'action qui devra en découler une nouvelle dimension relative à la redistribution des**

richesses et la correction des inégalités basée sur la fiscalité progressive directe et la fiscalité sur la fortune et les actifs.

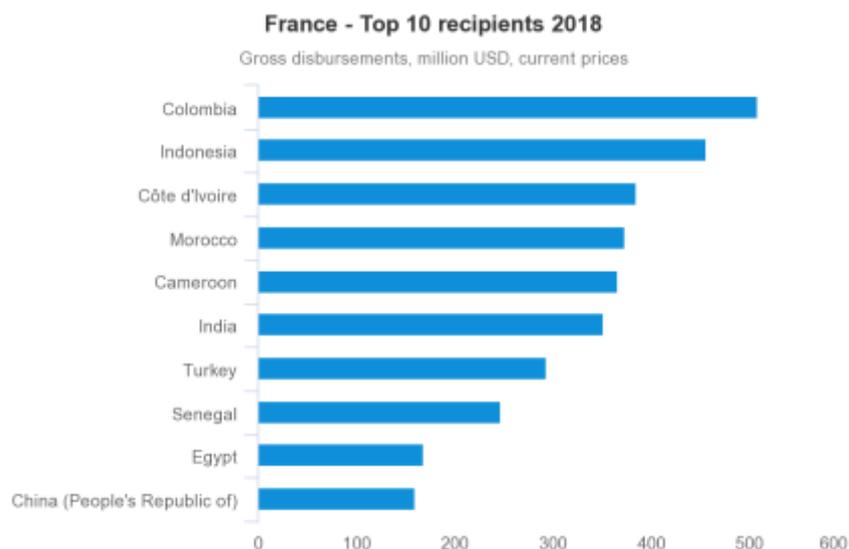
- **Dans le cadre de ses négociations bilatérales portant sur les conventions fiscales, s'assurer de la cohérence avec une mobilisation juste des ressources intérieures dans les pays en développement.**
- **Dans le cadre de négociations multilatérales portant sur les règles fiscales internationales, défendre un taux d'imposition minimum effectif juste et ambitieux, applicable par pays et sans exception ainsi qu'une répartition des droits à taxer qui ne défavorise pas les pays en développement.**

#5 : Rééquilibrer les engagements financiers de l'aide vers les pays les plus pauvres.

La crise du coronavirus a rappelé la situation alarmante dans laquelle se trouvent certains pays – dits les pays les moins avancés. Ces pays présentent des taux de pauvreté extrêmement élevés et sont en mauvaise voie pour atteindre les ODD. Au début de la pandémie, certains pays n'étaient absolument pas équipés pour faire face à une crise sanitaire. Les exemples du Mali avec seulement 3 respirateurs pour 1 million d'habitants⁴⁴, ou de la région du Sahel comptant moins d'un médecin pour 10 000 habitants (contre 15 fois plus dans le monde et 32 fois plus en Europe)⁴⁵ révèlent une nouvelle fois les fortes inégalités mondiales entre les pays et la concentration de l'extrême pauvreté dans certaines régions du monde, notamment le continent africain. La Banque mondiale estime que 90% de l'extrême pauvreté sera concentrée en Afrique en 2030⁴⁶.

Pourtant l'aide française ne cible pas suffisamment ces pays. L'Afrique subsaharienne, bien que première région bénéficiaire, ne captait que 30% de l'APD bilatérale française, avec 1,8 milliard d'euros en 2018. Au-delà de cette zone géographique la France ne priorise pas les pays les moins avancés. **En 2018, la France allouait seulement 14,8% de son aide bilatérale aux pays dits « les moins développés », 36,2% aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et 22,8% aux pays à revenu intermédiaire supérieur**⁴⁷. Ainsi, la France ne dédiait que 0,12% de sa richesse nationale aux pays les moins développés, ne respectant pas la cible des Nations Unies⁴⁸ d'allouer au moins 0,15 à 0,2% du RNB à ces pays. Même constat concernant les pays dits « fragiles ». En 2018, la France donnait, à travers son aide bilatérale, 10 fois plus aux contextes dits non-fragiles qu'aux contextes dits « extrêmement fragiles », avec seulement 455 millions de dollars pour ces derniers⁴⁹.

Pourtant, la France a adopté une liste de 19 pays prioritaires de son aide, réaffirmée lors du CICID de février 2018 : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad, et Togo. Seulement 1 pays sur ces 19 pays prioritaires figurait parmi les 10 pays qui recevaient le plus d'aide de la France en 2018 : le Sénégal (8e). **La Sahel, région prioritaire de l'aide française, ne recevait que 557 millions d'euros en 2018, soit à peine plus de 5% de l'aide française**⁵⁰.



Cette répartition géographique de l'aide française est en grande partie due aux canaux par lesquels la France délivre son aide, 50% de l'aide française brute bilatérale est sous forme de prêts en 2018 (la moyenne du CAD étant de 16% de prêts au sein de l'aide bilatérale). Cette part des prêts dans l'aide bilatérale française est en augmentation constante depuis une dizaine d'années⁵¹. Dans la revue par les pairs de la France datant de 2018, rapport produit par l'OCDE examinant l'ensemble de l'aide des bailleurs, l'OCDE s'est notamment penchée sur le cas de l'AFD, principal opérateur de l'aide française : **l'OCDE conclut que le modèle de croissance de l'AFD, fondé sur l'augmentation des prêts, l'incite à investir dans les pays à revenu intermédiaire au détriment des PMA, et dans les secteurs potentiellement profitables au détriment des secteurs sociaux**⁵². Or, bien que l'aide soit une ressource de financement moins significative dans les pays à revenu intermédiaire, elle demeure une ressource clé pour financer les secteurs sociaux et la lutte contre les inégalités. L'aide au développement, même dans les pays à revenu intermédiaire doit jouer un rôle catalyseur au service de la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique, en particulier auprès des populations les plus vulnérables, ne profitant pas des bénéfices de la croissance économique.

Recommandations

- **La France doit acter dans la future LOP sur les inégalités mondiales qu'au moins 50% de son aide au développement est à destination des pays les moins avancés afin de rééquilibrer la géographie de son aide.**
- **Son aide allouée aux pays à revenu intermédiaire doit également prioriser les réductions des inégalités et les populations les plus vulnérables.**

#6 : Faire du renforcement du contrat social entre citoyen-ne-s et Etats un objectif de la politique de développement française.

Pour lutter contre les inégalités, l'aide doit également renforcer le contrat social entre les citoyen-ne-s et l'Etat. **En encourageant la citoyenneté active, les populations pourront demander des comptes aux décideurs et rendre ainsi les Etats plus redevables, transparents et démocratiques.** C'est un levier essentiel pour lutter contre l'accaparement du pouvoir et la corruption.

Le soutien aux mouvements féministes est aussi crucial pour faire avancer les droits des femmes. Ces associations, en première ligne du changement social et culturel, sont pourtant peu soutenues par l'aide internationale. Dans la période 2016-2017, seulement 0,12% de l'aide internationale était allouée aux associations promouvant les droits des femmes, et seulement 0,02% à des associations de femmes basées dans les pays en développement⁵³.

Les bailleurs doivent également lutter contre le rétrécissement de l'espace démocratique de la société civile dans des nombreux pays en développement qui restreint considérablement la capacité des citoyen-ne-s à surveiller leurs gouvernements et à défendre leurs droits. Cette tendance semble s'être accélérée avec la pandémie de coronavirus qui a été utilisée par nombre de gouvernements pour détourner les mesures légitimes de lutte contre le virus pour restreindre de manière excessive les libertés individuelles et collectives. C'est le cas notamment du Niger, comme dénoncé par un collectif d'ONG ces dernières semaines⁵⁴.

La France figure parmi les mauvais élèves de l'aide allouée à la société civile. Avec seulement 3,7% de son aide bilatérale en 2018 transitant par les ONG, elle est loin d'autres bailleurs tels que le Royaume-Uni (16%), les Pays Bas (27%) et l'Espagne (54%)⁵⁵. Ce chiffre baisse à 0,16% de l'aide bilatérale lorsqu'on regarde les financements alloués à la société civile des pays du Sud⁵⁶.

Concernant les fonds alloués aux mouvements féministes des pays en développement, les financements français demeuraient faibles (260 000 US dollar en 2017⁵⁷). En 2019, dans le cadre de la présidence française du G7, Emmanuel Macron avait annoncé la création d'un fonds en faveur des mouvements féministes du Sud. Ce fonds de 120 millions d'euros sur trois ans, regroupant plusieurs initiatives, était une demande forte de la société civile féministe française et doit servir à soutenir les mouvements de défense des droits des femmes basés dans les pays en développement.

Recommandations

- **Dans le cadre de la programmation d'APD présente dans la future loi, la part d'APD bilatérale française transitant par les ONG doit doubler (environ 7,5%) d'ici 2022 et 70 % de ce montant doit être affecté à des mécanismes permettant le droit d'initiative de la société civile.**
- **La France doit tenir son engagement de créer un fonds d'au moins 120 millions d'euros aux associations féministes du sud, et sanctuariser sur le long terme des fonds spécifiques pour soutenir ces mouvements.**

#7 : Réaffirmer les principes d'efficacité de l'aide

Plusieurs décennies d'efforts ont abouti à la définition d'un ensemble de principes sur l'efficacité du développement (appropriation nationale, transparence, redevabilité et impact en matière de développement) indispensables pour s'assurer que l'aide éradique la pauvreté, réduit les inégalités, œuvre en faveur du développement durable et veille à ne laisser personne de côté. Ces principes sont essentiels pour que l'aide permette aux gouvernements des pays en développement d'investir dans des actions luttant contre les inégalités et renforçant la confiance entre les citoyen-ne-s et l'Etat.

Pour renforcer l'impact de l'aide sur les inégalités l'aide sous forme d'appui budgétaire, favorisant l'appropriation nationale, est un instrument clé. A la fin des années 2000, cette forme d'aide était reconnue comme le meilleur outil pour permettre à l'aide de servir les principes d'efficacité de l'aide. De nombreuses études ont démontré que l'appui sous

forme budgétaire permet d'augmenter les dépenses des gouvernements dans les secteurs clés tels que la santé, l'éducation, la protection sociale ou l'agriculture⁵⁸. **Bien utilisée, l'aide budgétaire permet aux pays en développement de financer des réformes structurelles et renforcer leur administration et services publics.** En Zambie par exemple, cela a permis au gouvernement d'accroître le nombre d'agents de santé de 12 000 en 2005 à 17 000 en 2010⁵⁹.

La part de l'aide sous forme d'appui budgétaire des pays du CAD a diminué de moitié depuis 2010 et représente une part assez faible de l'aide totale⁶⁰. En 2018, elle représentait moins de 4% de l'aide internationale⁶¹. Malgré des niveaux assez bas des pays donateurs, la France figure parmi les premiers donateurs à fournir l'aide sous forme d'appui budgétaire – en 2018 un tiers de l'aide bilatérale sous forme d'appui budgétaire des pays du CAD provenait de l'aide française⁶². Néanmoins, le plan d'orientation stratégique 2018-2022 de l'AFD introduit un engagement « priorité non souveraine », prévoyant que « *les chefs de projet de l'AFD appliqueront désormais un principe simple : se demander systématiquement si, pour tout ou partie de leur projet, une solution non souveraine, pertinente et porteuse de valeur ajoutée, existe ou pourrait émerger, avant de passer à l'option du financement souverain* »⁶³. Cette **priorisation systématique des solutions non-étatiques semble incompatible avec l'urgence de renforcer les administrations et les services publics dans les pays en développement**, essentielle pour la mise en place de politiques de réduction des inégalités.

Créé en 2012, le Partenariat mondial pour une coopération efficace pour le développement (PMCED) est un partenariat pluri-acteurs regroupant les Etats donateurs, pays en développement et société civile évaluant les efforts des pays en matière d'efficacité du développement. Le PMCED évalue les efforts de pays donateurs au regard de plusieurs indicateurs définis à partir des principes d'efficacité de l'aide : appropriation nationale, culture du résultat, inclusivité des partenariats, transparence et redevabilité mutuelle. Concernant la France, elle enregistre des performances insuffisantes sur certains indicateurs, notamment en matière d'appropriation nationale et de transparence. Seulement 57,5% de l'aide française portait sur des systèmes nationaux, c'est-à-dire qu'elle transitait par les systèmes nationaux d'approvisionnement et de gestion des finances publiques. Les performances de la France au regard des standards de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) était considérée comme « à améliorer »⁶⁴. Les résultats de l'Index 2020 sur la transparence de l'aide, publié par *Publish What You Fund*⁶⁵, arrivent à ce même constat, pointant du doigt la performance insuffisante de l'AFD, 30e sur 47 institutions financières de développement, et du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, 37^e de ce même classement.

Recommandations

- **Dans le cadre de la LOP contre les inégalités mondiales et de la mise en œuvre de sa politique de développement la France doit appliquer les principes d'efficacité de l'aide.**
- **Pour se faire elle doit notamment privilégier l'aide sous forme d'appui budgétaire (appui budgétaire général, appui budgétaire sectoriel ou fonds mutualisés).**
- **S'engager à déléguer les contrats d'aide de préférence à des prestataires dans les pays bénéficiaires, et faire transiter l'aide française par les systèmes nationaux d'approvisionnement et de gestion des finances publiques.**
- **Continuer les efforts en matière de transparence de l'aide et améliorer son reporting auprès des organisations multilatérales (OCDE, IITA, PMCED).**

III. REFUSER L'AIDE QUI AGGRAVE LES INEGALITES

L'aide peut être un levier puissant de justice, néanmoins, mal orientée, elle peut au contraire aggraver les inégalités. Certaines tendances préoccupantes actuelles orientent l'aide en fonction des intérêts spécifiques et des priorités domestiques des bailleurs. **Oxfam appelle la France à refuser une aide qui se détourne de ses finalités de développement et exacerbe les inégalités :**

#1 : S'opposer à l'aide qui contribue à la privatisation des services essentiels

Les bailleurs utilisent de plus en plus l'aide pour promouvoir, attirer et subventionner les investissements du secteur privé dans les pays en développement. Depuis 2000, les bailleurs du CAD ont créé 167 mécanismes entremêlant financements public et privé et acheminement de plus en plus l'aide par le biais de leurs institutions de financement du développement⁶⁶.

Mais trop peu de données indiquent que l'aide utilisée pour subventionner les investissements privés lutte contre la pauvreté et les inégalités. A l'inverse, l'accroissement du secteur privé notamment dans des secteurs tels que la santé et l'éducation introduit des dynamiques contraires à la réduction des inégalités : frais d'utilisation trop élevés, privatisation des services publics, accaparement des terres etc.

L'affaire des Brigde International Academies (BIA) est une illustration concrète des risques liés à ces financements⁶⁷. En 2015, Proparco, la filiale de l'AFD dédiée au secteur privé, a investi 5,5 millions de dollars dans un fonds d'investissement finançant BIA. Cette dernière est une société à but lucratif basée aux Etats-Unis à la tête d'un réseau d'écoles privées prétendant proposer un enseignement de qualité et à bas coûts aux familles et aux enfants les plus démunis. Or, des enquêtes menées par des journalistes indépendant-e-s, d'ancien-ne-s membres de la BIA et des membres de la société civile ont permis de dévoiler les violations des droits humains de BIA. Notamment des pratiques et des tarifs excluant les populations les plus pauvres, le non-respect des normes éducatives nationales de base ainsi que des conditions de travail médiocres, en dessous des standards habituels. Ces enquêtes ont conduit au dépôt d'une plainte de dix citoyen-ne-s kenyan-ne-s aux mécanismes de médiation de la société financière internationale de la Banque mondiale en 2018. Ces dernier-e-s ayant émis de « graves préoccupations » concernant l'engagement de la Banque mondiale dans BIA⁶⁸. Malgré les dénonciations multiples des effets négatifs de ces écoles à bas coûts sur la qualité de l'éducation ainsi que ses dangers en termes d'inégalités et de ségrégation sociale, **la France, à travers Proparco, a renouvelé son engagement dans le fonds d'investissement finançant BIA en septembre 2019.**

Pourtant, des dynamiques internationales existent en faveur de la régulation de secteur privé à but lucratif dans le domaine de l'éducation. En février 2019, un groupe d'expert-e-s mondialement reconnu-e-s ont élaboré les « Principes d'Abidjan »⁶⁹. Ces principes, basés sur le droit fondamental à l'éducation, stipulent l'obligation faite aux Etats de donner la priorité à une éducation publique, gratuite et de qualité aux groupes défavorisés, ainsi que l'obligation des Etats bailleurs de s'abstenir de soutenir, directement ou indirectement, des établissements scolaires privés agissant de manière incompatible avec les droits humains. **Des organisations multilatérales se sont également engagées à ne plus financer les acteurs privés à but lucratif dans le domaine de l'éducation : le Partenariat mondial pour l'éducation (PME) en juin 2019⁷⁰ ainsi que la société financière internationale de la Banque mondiale en avril 2020⁷¹.**

Des problématiques similaires existent dans des domaines tels que l'agriculture. La France a lancé aux côtés du G8 en 2012 une initiative appelée « Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire » (NASAN), ayant l'objectif de sortir 50 millions de personnes de la pauvreté d'ici 2022 en s'appuyant sur l'investissement du secteur privé dans l'agriculture. En faisant bénéficier les grandes entreprises multinationales de l'agroalimentaire de conditions fiscales, douanières et tarifaires très favorables pour accéder aux nouveaux marchés, cette initiative a fragilisé l'agriculture paysanne, entraîné l'accaparement de terres et contribué à la privatisation du marché des semences⁷². **Face à l'échec de l'initiative, la France a décidé de s'en retirer en 2018.** Néanmoins, d'autres Etats continuent à soutenir la NASAN.

Comme de nombreux bailleurs, la France souhaite augmenter ses financements dédiés au secteur privé. L'examen du projet de trajectoire de l'aide pour 2022 montre d'ailleurs que la France compte sur l'augmentation de ses financements pour atteindre les 0,55% du RNB à la solidarité internationale, par une hausse de plus 350 millions entre 2018 et 2022 des instruments d'appui au secteur privé (prêts, prises de participation).

Recommandations

Ce rôle accru du secteur privé dans l'aide française doit être assorti d'exigences précises et de garde-fous pour ne pas risquer d'aggraver les inégalités :

- **Ne pas financer des investissements néfastes au développement et à la réduction des inégalités. L'APD ne doit pas servir à financer des partenariats publics-privés risqués et incertains, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé. La France doit prendre l'exemple du PME et inscrire dans sa future Loi contre les inégalités mondiales son opposition à financer le secteur privé à but lucratif dans la santé et l'éducation.**
- **Contribuer à la création d'une économie humaine et décarbonée dans les pays en développement, en soutenant la création d'emplois décents, en particulier dans les petites et moyennes entreprises locales.**
- **Imposer des conditions claires aux financements publics vers le secteur privé, à savoir :**
 1. **les financements et projets doivent être alignés avec la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique.**
 2. **les financements doivent respecter les principes d'efficacité de l'aide (leadership national, suivi et évaluation de l'impact, transparence et redevabilité)**
 3. **les financements doivent respecter les normes internationales en matière de droits humains et respecter le devoir de vigilance.**
 4. **Les financements doivent démontrer leur valeur ajoutée financière, sans ces financements les projets n'auraient pas lieu.**

#2 : Ne pas détourner l'aide pour servir des objectifs politiques et commerciaux.

Ces dernières années ont été marquées par de nouvelles tendances préoccupantes qui font courir le risque de détourner les financements d'aide au développement de leur finalité première : réduire la pauvreté et les inégalités dans les pays en développement.

C'est notamment le cas de l'instrumentalisation de l'APD par les bailleurs pour servir leurs propres objectifs politiques et commerciaux.

Premièrement, une part considérable de l'aide est utilisée pour couvrir les coûts d'accueil des réfugié-e-s dans les pays donateurs : 14,2 milliards de dollars en 2017⁷³, soit plus que le budget du Fonds mondial pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme dans les pays pauvres pour les trois prochaines années. **Les pays riches ont la responsabilité et l'obligation selon le droit international d'accueillir toute personne fuyant la persécution, mais ces frais ne doivent pas servir aux bailleurs à gonfler artificiellement leurs budgets d'aide au développement.**

En 2019, l'augmentation du volume d'aide française comptabilisée par l'OCDE était en grande partie due à l'augmentation des frais d'accueil des réfugié-e-s. L'augmentation de 389 millions de dollars de ces frais d'accueil en 2019 représentait 75,5% de la hausse d'aide de la France⁷⁴. Selon la trajectoire présentée dans la première version de la LOP contre les inégalités mondiales, **les frais domestiques liés à l'accueil des migrant-e-s, étudiant-e-s étranger-e-s et des réfugié-e-s** (écolages, accueil des réfugiés et – nouveauté en termes de comptabilisation de l'APD – les frais liés à la santé des migrant-e-s) **correspondrait à près de 2 milliards d'euros, soit près de 18% des crédits budgétaires de l'APD française⁷⁵, autrement dit en 2022 la France sera le premier pays récipiendaire de sa propre APD.**

Deuxièmement, les bailleurs utilisent de plus en plus leur APD comme outil de gestion des flux migratoires, avec un glissement dangereux du narratif de l'aide au développement. Par exemple, **le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique inclut un projet⁷⁶ qui vise à renforcer les capacités des autorités libyennes à intercepter et à renvoyer des migrant-e-s**, ce malgré les terribles abus qui ont lieu dans les centres de détention en Libye⁷⁷.

La France n'est pas en reste. Dans la version initiale du cadre de partenariat annexée à la LOP contre les inégalités mondiales antérieure à la crise du coronavirus, l'APD était présentée comme un levier du dialogue migratoire (maîtrise des flux et contrôle des frontières). La France doit revenir sur cette tendance dangereuse et affirmer que les seuls objectifs de sa politique de développement sont la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique dans les pays en développement.

Enfin, une trop grande partie de l'aide bénéficie toujours aux entreprises des pays donateurs, utilisant l'aide à des fins commerciales et de diplomatie économique. En 2016, les bailleurs ont délégué 51% des contrats d'aide déclarés à l'OCDE à leurs propres entreprises domestiques, et seulement 7% à des prestataires dans les pays les plus pauvres⁷⁸. **Pour la France, 56% des contrats passés par ses opérateurs bilatéraux de l'aide revenaient à des entreprises françaises⁷⁹.** Cette priorisation des entreprises de son propre pays sape l'appropriation et les systèmes nationaux et nuit à l'impact à long terme que l'aide pourrait avoir dans le renforcement des acteurs économiques des pays. Ici aussi, la version initiale du cadre de partenariat de la LOP contre les inégalités mondiales envoie un mauvais signal en plaçant le rayonnement économique de la France comme l'un des objectifs de son aide.

Recommandations

La France ne doit pas utiliser l'aide pour servir ses objectifs politiques et commerciaux en intégrant dans la LOP contre les inégalités mondiales et le cadre de partenariat les principes suivants :

- **Ne plus gonfler artificiellement son APD en comptabilisant les coûts domestiques liés à l'accueil des réfugié-e-s, étudiant-e-s étranger-e-s et**

des migrant-e-s à savoir les frais d'écolages, les frais d'accueil des réfugié-e-s et les frais liés à la santé des migrant-e-s.

- **S'opposer à toute référence de l'aide comme un levier de dialogue migratoire mais aussi à tout détournement de l'aide ou conditionnalité visant à contrôler les migrations.**
- **S'engager à ne pas accorder un traitement de faveur aux entreprises françaises au moment de passer des contrats d'aide.**

#3 : Eviter les mécanismes d'aide qui exposent les pays à risque accru de surendettement.

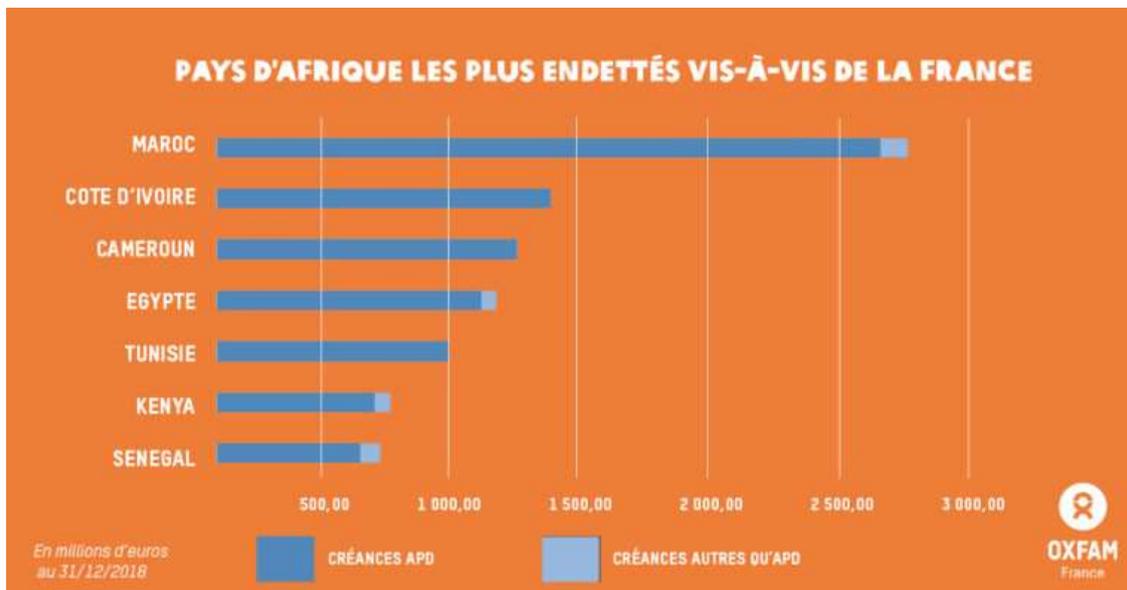
Avant même la crise du coronavirus, de nombreux pays en développement présentaient un risque élevé de surendettement. En Afrique subsaharienne, deux pays sur cinq faisaient face à une crise terrible de la dette. Le Kenya, par exemple, consacrait près de 50% de ses recettes au remboursement de la dette⁸⁰. La crise économique qui s'annonce risque de frapper de plein fouet les pays en développement et d'aggraver fortement l'ampleur la crise de la dette qui était en gestation avant la pandémie.

L'endettement accru des pays du fait de la crise du coronavirus représente un risque majeur d'aggravation des inégalités car il réduit les marges de manœuvres des Etats en matière de dépenses publiques telles que la santé, l'éducation et la protection sociale. Le remboursement de la dette devenant l'une des principales sources de dépenses des gouvernements. Le Ghana dépense 11 fois plus en remboursement de sa dette qu'en santé publique⁸¹.

Dès le début de la crise du coronavirus la France s'est positionnée en faveur de l'allègement de la dette des pays en développement pour éviter l'écroulement économique de ces pays. Dans son allocution présidentielle du 13 avril 2020, Emmanuel Macron s'était même prononcé en faveur de l'annulation de la dette d'une partie de ses partenaires africains. La France a été l'un des pays meneurs du G20 dans les négociations ayant débouché sur la suspension des remboursements de dette dus en 2020 par les pays les plus pauvres. Néanmoins, elle doit veiller à la cohérence entre son engagement international en faveur de l'annulation de la dette et sa propre politique de développement.

Le choix des modalités et des instruments par lesquels l'aide est fournie par les bailleurs n'est pas neutre, le recours au prêt peut accentuer la dette des pays. Or la France, en terme de ratio prêts/dons au sein de son APD, fait partie des trois plus gros « prêteurs » derrière le Japon et la Corée du Sud, alors que des pays comme le Danemark ou l'Australie ont une APD exclusivement constituée de dons.⁸²

Selon la base de données de l'OCDE, en 2018, près de 50% de l'APD brut bilatérale française était sous forme de prêts, contre 16% en moyenne pour l'ensemble des pays du CAD⁸³. Selon la revue par les pairs de l'OCDE publiée en juin 2018 au cours de la période 2012-2016, l'élément de libéralité des prêts en APD de la France (c'est-à-dire l'élément permettant de calculer la concessionnalité du prêt) octroyés aux PMA est resté tous les ans en-dessous du seuil de 90% établie par le CAD, en se dégradant d'une année sur l'autre, et ce bien que ce problème ait déjà été identifié comme une faiblesse de la coopération française par l'OCDE⁸⁴.



La première initiative française via l'AFD en réponse au coronavirus « Santé en commun » est une initiative de 1,2 milliards d'euros, dont plus de 1 milliard sous forme de prêts. Une réalité en inadéquation avec l'affichage politique qui avait prévalu lors du lancement où la France parlait de 1,2 milliards pour renforcer les systèmes de santé dans les pays pauvres prioritaires de l'aide française⁸⁵. Le détail des attributions de ce milliard de prêts n'est pas encore connu, mais des doutes subsistent sur leur allocation au secteur de la santé dans des PMA. Le financement de la réponse à la crise du coronavirus par le biais de prêts risque d'échanger une crise humanitaire immédiate avec une crise de la dette à plus long terme. Crise qui pourrait être tout autant dévastatrice.

Recommandations

- **Pour mieux contribuer à la réduction des inégalités dans les pays les plus pauvres la France doit rééquilibrer le ratio dons/ prêts, au sein de son aide en s'assurant de respecter a minima la norme de l'OCDE (86% d'élément-don), et veiller à une meilleure concessionnalité dans son utilisation des prêts.**
- **Continuer à promouvoir sur la scène internationale une annulation des remboursements de dettes des pays en développement au moins pour 2020 et 2021.**
- **Envisager des restructurations de ses propres dettes bilatérales, c'est-à-dire un aménagement de la dette qui peut prendre la forme d'annulations, d'allègements en volume ou des taux, un allongement du calendrier de remboursement, etc.**
- **Accroître la transparence de ses encours de créance vis-à-vis de pays étrangers, mais aussi des calendriers de remboursements attendus et les taux d'intérêts concernés.**
- **Eviter de comptabiliser en aide au développement les allègements de dettes, ce qui aurait pour effet de gonfler artificiellement les niveaux d'APD de la France.**
- **Fournir une aide exclusivement sous forme de dons, ou a minima accompagner ces prêts d'une APD additionnelle en dons, vers les pays présentant un endettement élevé, voire un risque de défaut de paiement selon le FMI.**

SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

LA FRANCE DOIT REJOINDRE LE « CLUB DES 0,7% »

- Dans un contexte de crise de coronavirus, la France doit se saisir de l'opportunité du retard de la LOP pour définir une trajectoire de l'aide permettant d'atteindre les 0,7% dès 2022, tout en pérennisant et détaillant cette cible jusqu'en 2025. Il faudra aussi préciser les moyens budgétaires et extrabudgétaires en volume dans cette trajectoire.

L'AIDE A FORT IMPACT SUR LA REDUCTION DES INEGALITES

Inscrire la réduction des inégalités, la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le changement climatique comme les objectifs contraignants de la politique de développement de la France.

- Inscrire à l'article 1^{er} du Titre Ier « Dispositions relatives aux objectifs de la politiques de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales et la programmation financière » que **la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique sont les objectifs contraignants de la politique française de développement.**

Adopter une approche féministe de l'aide française.

- Pour être crédible sur la scène internationale, s'aligner sur ses partenaires progressistes et respecter son engagement en faveur d'une diplomatie féministe la France doit rectifier le tir et augmenter significativement l'intégration du genre dans sa politique de développement. **Oxfam, aux côtés de Coordination SUD et du Conseil économique, social et environnemental (CESE) demande qu'à l'occasion de la future LOP sur les inégalités mondiales la France adopte une APD féministe et fixe une cible d'au moins 85% de l'aide intégrant le genre (marqueur 1 et 2).**

Prioriser politiquement et financièrement l'aide vers les secteurs à fort impact sur la réduction des inégalités.

- La France doit aligner ses priorités politiques avec ses engagements financiers pour que son APD priorise les secteurs à fort impact sur la réduction des inégalités (santé, éducation, protection sociale, soutien à l'agriculture paysanne, accès à l'eau et l'assainissement, adaptation au changement climatique notamment).
- Pour ce faire elle doit adopter dans la LOP sur les inégalités mondiales une programmation budgétaire pluriannuelle pour les secteurs prioritaires issus du CICID, notamment **en établissant une cible quantitative d'au moins 50% de l'APD totale orientée vers les secteurs sociaux (santé, éducation et protection sociale)**
- S'assurer que 50% de l'APD totale (aujourd'hui environ 25%) transite via la mission Aide publique au développement, qui constitue le cœur de la politique de solidarité internationale de notre pays, pour financer ces priorités.
- Contribuer aux fonds humanitaire d'urgence lancée par les Nations Unies, et augmenter l'aide directe par transfert monétaire vers les populations les plus impactées par le covid19

Augmenter l'aide vers le renforcement de systèmes fiscaux justes dans les pays en développement pour un financement durable des services publics.

- Inscrire la mobilisation des recettes intérieures, via des politiques fiscales progressives et redistributives ainsi que la cohérence des politiques en matières fiscales, comme objectifs de la future LOP sur les inégalités mondiales.
- Augmenter substantiellement les financements de l'aide dédiée à la MRI afin de mettre en œuvre la stratégie interministérielle « *Appui à une meilleure mobilisation des ressources intérieures dans les économies en développement* ».

- Introduire dans la stratégie française et le plan d'action qui devra en découler une nouvelle dimension relative à la redistribution des richesses et la correction des inégalités basée sur la fiscalité progressive directe et la fiscalité sur la fortune et les actifs.
- Dans le cadre de ses négociations bilatérales portant sur les conventions fiscales, s'assurer de la cohérence avec une mobilisation juste des ressources intérieures dans les pays en développement.
- Dans le cadre de négociations multilatérales portant sur les règles fiscales internationales, défendre un taux d'imposition minimum effectif juste et ambitieux, applicable par pays et sans exception ainsi qu'une répartition des droits à taxer qui ne défavorise pas les pays en développement.

Rééquilibrer les engagements financiers de l'aide vers les pays les plus pauvres.

- La France doit acter dans la future LOP sur les inégalités mondiales qu'au moins 50% de son aide au développement est à destination des pays les moins avancés afin de rééquilibrer la géographie de son aide.
- Son aide allouée aux pays à revenu intermédiaire doit également prioriser les réductions des inégalités et les populations les plus vulnérables.

Faire du renforcement du contrat social entre citoyen-ne-s et Etats un objectif de la politique de développement française.

- Dans le cadre de la programmation d'APD présente dans la future loi, la part d'APD bilatérale française transitant par les ONG doit doubler (environ 7,5%) d'ici 2022 et 70 % de ce montant doit être affecté à des mécanismes permettant le droit d'initiative de la société civile.
- La France doit tenir son engagement de créer un fonds d'au moins 120 millions d'euros aux associations féministes du sud, et sanctuariser sur le long terme des fonds spécifiques pour soutenir ces mouvements.

#7 : Réaffirmer les principes d'efficacité de l'aide

- Dans le cadre de la LOP contre les inégalités mondiales et de la mise en œuvre de sa politique de développement la France doit appliquer les principes d'efficacité de l'aide.
- Pour se faire elle doit notamment privilégier l'aide sous forme d'appui budgétaire (appui budgétaire général, appui budgétaire sectoriel ou fonds mutualisés).
- S'engager à déléguer les contrats d'aide de préférence à des prestataires dans les pays bénéficiaires, et faire transiter l'aide française par les systèmes nationaux d'approvisionnement et de gestion des finances publiques.
- Continuer les efforts en matière de transparence de l'aide et améliorer son reporting auprès des organisations multilatérales (OCDE, IITA, PMCED).

REFUSER L'AIDE QUI AGGRAVE LES INEGALITES

S'opposer à l'aide qui contribue à la privatisation des services essentiels

Le rôle accru du secteur privé dans l'aide française doit être assorti d'exigences précises et de garde-fous pour ne pas risquer d'aggraver les inégalités :

- **Ne pas financer des investissements néfastes au développement et à la réduction des inégalités.** L'APD ne doit pas servir à financer des partenariats publics privés risqués et incertains, en particulier dans le domaine de l'éducation et de la santé. La France doit prendre l'exemple du PME et inscrire dans sa future Loi contre les inégalités mondiales son opposition à financer le secteur privé à but lucratif dans la santé et l'éducation.
- **Contribuer à la création d'une économie humaine et décarbonée dans les pays en développement,** en soutenant la création d'emplois décents, en particulier dans les petites et moyennes entreprises locales.

- **Imposer des conditions claires aux financements publics vers le secteur privé,** à savoir :
 1. les financements et projets doivent être alignés avec la lutte contre la pauvreté, les inégalités et le changement climatique.
 2. les financements doivent respecter les principes d'efficacité de l'aide (leadership national, suivi et évaluation de l'impact, transparence et redevabilité)
 3. les financements doivent respecter les normes internationales en matière de droits humains et respecter le devoir de vigilance.
 4. Les financements doivent démontrer leur additionnalité financière, c'est à dire la valeur ajoutée des financements, sans ces financements les projets n'auraient pas lieu.

Ne pas détourner l'aide pour servir des objectifs politiques et commerciaux.

La France ne doit pas utiliser l'aide pour servir ses objectifs politiques et commerciaux en intégrant dans la LOP contre les inégalités mondiales et le cadre de partenariat les principes suivants :

- Ne plus gonfler artificiellement son APD en comptabilisant les coûts domestiques liés à l'accueil des réfugié-e-s, étudiant-e-s étranger-e-s et des migrant-e-s à savoir les frais d'écolages, les frais d'accueil des réfugié-e-s et les frais liés à la santé des migrant-e-s.
- S'opposer à toute référence de l'aide comme un levier de dialogue migratoire mais aussi à tout détournement de l'aide ou conditionnalité visant à contrôler les migrations.
- S'engager à ne pas accorder un traitement de faveur aux entreprises françaises au moment de passer des contrats d'aide.

Eviter les mécanismes d'aide qui exposent les pays à risque accru de surendettement.

- Pour mieux contribuer à la réduction des inégalités dans les pays les plus pauvres la France doit rééquilibrer le ratio dons/ prêts, au sein de son aide en s'assurant de respecter a minima la norme de l'OCDE (86% d'élément-don), et veiller à une meilleure concessionnalité dans son utilisation des prêts.
- Continuer à promouvoir sur la scène internationale une annulation des remboursements de dettes des pays en développement au moins pour 2020 et 2021.
- Envisager des restructurations de ses propres dettes bilatérales, c'est-à-dire un aménagement de la dette qui peut prendre la forme d'annulations, d'allègements en volume ou des taux, un allongement du calendrier de remboursement, etc.
- Accroître la transparence de ses encours de créance vis-à-vis de pays étrangers, mais aussi des calendriers de remboursements attendus et les taux d'intérêts concernés.
- Eviter de comptabiliser en aide au développement les allègements de dettes, ce qui aurait pour effet de gonfler artificiellement les niveaux d'APD de la France.
- Fournir une aide exclusivement sous forme de dons, ou a minima accompagner ces prêts d'une APD additionnelle en dons, vers les pays présentant un endettement élevé, voire un risque de défaut de paiement selon le FMI.

NOTES

- 1 https://www.oxfamfrance.org/wpcontent/uploads/2020/04/Rapport_Oxfam_Le_prix_de_la_dignite_Covid19_090420.pdf
- 2 A. Sumner, C. Hoy et E. Ortiz-Juarez (2020), *Estimates of the Impact of COVID-19 on Global Poverty*. Document de travail UNU-WIDER. UNU-WIDER : Helsinki. <https://doi.org/10.35188/UNU-WIDER/2020/800-9>
- 3 <https://www.theglobalfund.org/fr/news/2020-06-24-global-fund-covid-19-report-deaths-from-hiv-tb-and-malaria-could-almost-double-in-12-months-unless-urgent-action-is-taken/>
- 4 <https://www.oxfamfrance.org/rapports/comment-le-coronavirus-seme-la-faim-dans-un-monde-affame/>
- 5 <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/07/Rapport-Oxfam-crise-inegalites-en-afrique-ouest-juillet-2019.pdf>
- 6 <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/272598/9789242513554-fre.pdf>
- 7 <https://www.who.int/fr/news-room/detail/18-06-2019-1-in-3-people-globally-do-not-have-access-to-safe-drinking-water-%E2%80%93-93-unicef-who>
- 8 <https://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Pages/stat/default.aspx>
- 9 <http://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/ODA-2019-detailed-summary.pdf>
- 10 <https://www.gov.uk/government/publications/statistics-on-international-development-provisional-uk-aid-spend-2017/statistics-on-international-development-provisional-uk-aid-spend-2017#:~:text=The%20UK%20government%20made%20a,in%20each%20subsequent%20calendar%20year.>
- 11 CNUCED. (30 mars 2020). UN Calls for \$2.5 Trillion Coronavirus Crisis Package for Developing Countries. Op. cit.
- 12 <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620982/bp-coronavirus-aid-060520-en.pdf>
- À ce jour, il n'existe pas d'estimations concernant les besoins des pays à revenu faible et intermédiaire en matière d'aide financière visant à faire face aux conséquences sanitaires, sociales et économiques du coronavirus. En l'absence d'estimations basées sur les besoins, nous avons fondé notre analyse sur la somme de 500 milliards de dollars préconisée par la CNUCED. La CNUCED a plaidé pour un programme d'aide de 500 milliards de dollars en faveur des pays à revenu faible et intermédiaire afin de soutenir leur réponse au coronavirus, ce qui représente un quart de ce que les donateurs du CAD auraient dépensé ces dix dernières années s'ils avaient atteint l'objectif commun d'allouer 0,7 % de leur RNB à l'aide publique au développement (CNUCED [30 mars 2020]. UN Calls for \$2.5 Trillion Coronavirus Crisis Package for Developing Countries. Ibid.). Au lieu de ventiler les 500 milliards selon les engagements passés non tenus, Oxfam a choisi de se baser sur le RNB des pays, qui est un indicateur de richesse et de capacité à contribuer. De plus, nous considérons que dans l'esprit d'une réponse mondiale à une pandémie mondiale, les pays les plus riches du monde - pas seulement les donateurs du CAD - doivent contribuer à la réponse au coronavirus, au moins de façon proportionnelle à leur richesse. Les membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE réunis cumulent 58,52 % du RNB mondial. Leur juste part cumulée des 500 milliards de dollars espérés avoisine donc les 300 milliards de dollars (58,52 % de 500 Md = 292,6 Md).
- 13 Le 26 mars 2020, les dirigeants-e-s du Groupe des vingt (G20), qui réunit les plus grandes économies mondiales, se sont engagé-e-s à « injecter 5 000 milliards de dollars dans l'économie mondiale dans le cadre de politiques fiscales ciblées, de mesures économiques et de plans de garantie pour contrer les répercussions sociales, économiques et financières de la pandémie de coronavirus. » 300 milliards d'aide représentent seulement 6 % de 5 000 milliards. Voir G20. (26 mars 2020). G20 Leaders' Statement: Extraordinary G20 Leaders' Summit – Statement on COVID-19. [https://g20.org/en/media/Documents/G20_Extraordinary%20G20%20Leaders%E2%80%99%20Summit_Statement_EN%20\(3\).pdf](https://g20.org/en/media/Documents/G20_Extraordinary%20G20%20Leaders%E2%80%99%20Summit_Statement_EN%20(3).pdf)
- 14 Selon le magazine Forbes, les trois hommes les plus riches du monde sont Jeff Bezos (138 Md de dollars), Bill Gates (104,4 Md de dollars) et Bernard Arnault (93 Md de dollars). Leur richesse combinée est de 335 milliards de dollars. Forbes. The World's Real-Time Billionaires. Op. cit.
- 15 Pour la juste part de la France : on définit quelle part de cette dernière somme revient à la France en fonction du poids de son RNB dans le RNB total des pays membres du CAD. La quote-part équitable de la France représente donc 5,64% de 293mds de \$ soit 14,3 mds € une fois la conversion faite.
- 16 <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2019/08/27/discours-du-president-de-la-republique-a-la-conference-des-ambassadeurs-1>
- 17 https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/releve_de_conclusions_du_comite_interministeriel_de_cooperation_internationale_et_du_developpement_-_08.02.2018_cle4ea6e2-2.pdf
- 18 Commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale du 3 octobre 2018 http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/cion_afetr/15cion_afetr1819004_compte-rendu
- 19 https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2015/12/file_attachments_rapport_oxfam_inegalites_extremes_et_emissions_de_co2.pdf
- 20 <http://www.oecd.org/development/gender-development/Aid-Focussed-on-Gender-Equality-and-Women-s-Empowerment-2020.pdf>
- 21
- 22 <https://www.afd.fr/fr/ressources/lanalyse-developpement-durable>
- 23 <https://www.afd.fr/fr/ressources/panorama-2019-rapport-annuel-du-groupe-afd>
- 24 https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/02/Rapport_Oxfam_APD_Des_projets_en_faveur_de_legalite_femmes_hommes_fevrier_2020.pdf
- 25 <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/272598/9789242513554-fre.pdf>
- 26 <https://www.who.int/fr/news-room/detail/18-06-2019-1-in-3-people-globally-do-not-have-access-to-safe-drinking-water-%E2%80%93-93-unicef-who>
- 27 OIT. (2017). Rapport mondial sur la protection sociale 2017-19 : protection sociale universelle pour atteindre les Objectifs de Développement durable. https://www.ilo.org/global/publications/books/WCMS_624892/lang--fr/index.htm
- 28 <https://data.unicef.org/resources/eduview-education-dashboard/>
- 29 <http://www.fao.org/news/story/fr/item/1297840/icode/>
- 30 <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/07/Oxfam-le-virus-de-la-faim-090620-fr.pdf>

- 31 https://devinit.org/media/images/figure_7 - the infrastructure and banking sec.width-1200.jpg
- 32 Base de données de l'OCDE <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>
- 33 Idem
- 34 <https://basedoc.diplomatie.gouv.fr/vues/Kiosque/FranceDiplomatie/kiosque.php?fichier=bafr2020-07-08.html#Chapitre5>
- 35 FMI (2015), document politique : Fiscal Policy and Long-term Growth, <https://www.imf.org/external/np/pp/eng/2015/042015.pdf>
- 36 USAID, Analysis of the linkage between domestic revenue mobilization and social sector spending. Juin 2016. Disponible à l'adresse : https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/pbaae640.pdf
- 37 <https://www.oxfam.org/fr/inegalites-et-pauvrete-le-cout-cache-de-levasion-fiscale>
- 38 Banque Mondiale, Statistiques internationaux de l'endettement <https://datatopics.worldbank.org/debt/ids/countryanalytical/sen#>
- 39 Tax incentives have cost the country around USD 400 million to 500 million in foregone mining revenue, according to Ousmane Cisse, Director of Mines and Geology of Senegal's Ministry of Mines and Industry. <https://resourcegovernance.org/blog/new-database-reveals-prominence-tax-incentives-mining>
- 40 Base de données de l'OCDE <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>
- 41 Idem
- 42 https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/fiscalite_fr_online_cle84e21c.pdf
- 43 https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/69/L.82&Lang=F
- 44 <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/03/Oxfam-Dossier-de-presse-Comment-faire-face-catastrophe-Coronavirus-30-mars-2020.pdf>
- 45 <https://oxfamilibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/620982/bp-coronavirus-aid-060520-en.pdf>
- 46 Banque Mondiale, Rapport 2018 sur la pauvreté et la prospérité partagée, <https://www.banquemoniale.org/fr/research/brief/poverty-and-shared-prosperity-2018-piecing-together-the-poverty-puzzle-frequently-asked-questions>
- 47 <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/29927d90-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&csp=b14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&itemIGO=oecd&itemContentType=chapter>
- 48 <https://www.un.org/ldcportal/commitments-regarding-oda-to-ldcs/>
- 49 <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/29927d90-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&csp=b14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&itemIGO=oecd&itemContentType=chapter>
- 50 Base de données de l'OCDE <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>
- 51 Idem
- 52 https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Strategie_Genre_Dev_2013_FR_VD_PageaPage_cle0cd62a-1.pdf
- 53 https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/05/190430-bp-feminist-aid_VFR_embargo9Mai.pdf
- 54 https://www.liberation.fr/debats/2020/06/25/face-a-la-politique-repressive-au-niger-le-silence-coupable-de-la-france_1792147
- 55 Les profils de la coopération au développement de l'OCDE <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/29927d90-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&csp=b14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&itemIGO=oecd&itemContentType=chapter#section-d1e15301>
- 56 Base de données de l'OCDE <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>
- 57 https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/05/190430-bp-feminist-aid_VFR_embargo9Mai.pdf
- 58 Partie 7 du rapport d'Oxfam Droit au but pp. 30-32 <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/04/rapport-oxfam-droit-au-but-2019.pdf>
- 59 Commission européenne (2014), Synthesis of Budget Support Evaluations: Analysis of the Findings, Conclusions and Recommendations of seven Country Evaluations of Budget Support, op.cit
- 60 Base de données de l'OCDE <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>
- 61 Idem
- 62 Idem
- 63 <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-dorientation-strategique-2018-2022>
- 64 <http://dashboard.effectivecooperation.org/viewer>
- 65 Publish What You Fund, Aid Transparency Index 2020, <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/2020/>
- 66 OCDE (2018), Making blended finance work for the Sustainable Development Goals, <http://www.oecd.org/development/making-blended-finance-work-for-the-sustainable-development-goals9789264288768-en.htm>
- 67 https://read.oecd-ilibrary.org/development/oecd-development-co-operation-peer-reviews-france-2018_9789264302679-en#page3
<https://static1.squarespace.com/static/5a6e0958f6576ebde0e78c18/t/5e738162058364209f9e48b8/1584628067178/Brief+France++BIA+to+CESCR++February+20120++FR.pdf>
- 68 <https://www.gi-escr.org/latest-news/world-banks-accountability-body-raises-substantial-concerns-regarding-ifcs-investment-in-bridge-international-academies>
- 69 <https://www.abidjanprinciples.org/fr/home>
- 70 <https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/2019-06-gpe-board-decisions-rev3.pdf>
- 71 <https://www.oxfam.org/en/press-releases/world-bank-group-makes-critical-reforms-wins-us-congressional-support-time-its-covid>
- 72 https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2016/09/file_attachments_rapport_nasan_bilan2016.pdf
- 73 Base de données de l'OCDE <https://stats.oecd.org/Index.aspx?DataSetCode=CRS1>
- 74 <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-data/ODA-2019-detailed-summary.pdf>
- 75 Selon la trajectoire présentée dans la première version de la LOP DSIM, les frais domestiques liés à l'accueil des migrant-e-s, étudiant-e-s étranger-e-s et réfugié-e-s seront de 1834 euros en 2022 (écolages : 821 m[°]€ ; frais d'accueil des réfugié-e-s : 823 m[°]€, frais de santé des migrants : 190m[°]€), soit 17,6% de l'APD résultant des crédits budgétaires (13 878 m[°]€).
- 76 Project T05-EUTF-NOA-LY-04, https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/action-document-libya-actionfiche-20170727_en.pdf
- 77 <https://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=22393>
- 78 <https://www.eurodad.org/development-untied-2018>
- 79 Idem
- 80 Gouvernement du Kenya, Estimates of Recurrent Expenditure of the Government of Kenya for the year ending 30 June 2019. <http://www.treasury.go.ke/component/jdownloads/send/198-2018-2019/1055recurrent-budgetvolume-i.html>

- ⁸¹ https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/04/Rapport_Oxfam_Le_prix_de_la_dignite_Covid19_090420.pdf
- ⁸² Les profils de la coopération au développement de l'OCDE <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/29927d90-en/index.html?itemId=/content/component/5e331623-en&csp=b14d4f60505d057b456dd1730d8fcea3&itemIGO=oecd&itemContentType=chapter#section-d1e15301>
- ⁸³ Idem
- ⁸⁴ https://read.oecd-ilibrary.org/development/oecd-development-co-operation-peer-reviews-france-2018_9789264302679-en#page3
- ⁸⁵ <https://www.afd.fr/fr/actualites/france-lance-initiative-covid-19-sante-en-commun-pour-soutenir-pays-afrique>

© Oxfam France juillet 2020

Ce document a été rédigé par Sandra Lhote-Fernandes. Oxfam remercie Louis-Nicolas Jandeaux, Robin Guittard, Quentin Parrinello et Julie Seghers pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter lnjandeaux@oxfamfrance.org

OXFAM

Oxfam France est membre de la confédération Oxfam, une organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la pauvreté. Elle travaille dans près de 90 pays afin de trouver des solutions durables pour mettre fin aux injustices qui engendrent la pauvreté.

En France, Oxfam mène depuis 30 ans des campagnes de mobilisation citoyenne et de pression sur les décideurs politiques. Elle contribue également aux actions humanitaires d'urgence et aux projets de développement du réseau, en collaboration avec des partenaires et des alliés dans le monde entier.